

Les crédits

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je serai bref et précis. Je n'appuie pas, et ce parti libéral n'appuie pas, la décision du gouvernement d'abolir le Programme de contestation judiciaire. Ce n'était pas une sage décision.

Je veux protester toutefois contre l'attitude de pharisien des néo-démocrates qui veulent donner l'impression qu'ils sont plus catholiques que le pape. Ils savent bien que l'administration de la justice est de compétence provinciale. Ils savent très bien, et certains députés l'ont répété à maintes reprises, qu'il en coûte de 200 000 \$ à 300 000 \$ pour plaider une cause. Il est évident que ce n'est pas seulement le Programme de contestation judiciaire qui est en cause; on devrait aussi déterminer ce qu'il faudrait faire pour donner accès aux tribunaux à tous les Canadiens et non seulement à ceux qui contestent une décision en vertu des dispositions de la Charte des droits et libertés ou de la Constitution.

Il existe des gouvernements néo-démocrates en Ontario, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Ma question pour le député est la suivante: si le NPD est si pur et parfait, puisque l'administration de la justice est une responsabilité provinciale, que font ces gouvernements, que font ces hypocrites pour assurer. . .

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je prie le député de retirer ses paroles et de reformuler sa question.

M. Nunziata: Merci, madame la Présidente, je retire toute référence à l'hypocrisie.

Mais je voudrais demander au député ce que fait le premier ministre Bob Rae et ce que font les premiers ministres Romanow et Harcourt pour faciliter l'accès aux tribunaux aux Canadiens ordinaires.

Pourquoi le NPD ne fait-il pas ce qu'il prêche et n'arrête-t-il pas de se poser en parangon de vertu? Que le député me dise ce que font ces premiers ministres pour aider tous les Canadiens à porter leurs causes devant les tribunaux. Il ne peut pas dire une chose et son contraire.

M. Skelly (Comox—Alberni): Si je pouvais dire une chose et son contraire, madame la Présidente, je serais un libéral.

Je suis prêt à comparer ce qu'ont fait tous les gouvernements néo-démocrates de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Yukon et d'ailleurs à ce qu'ont fait tous les gouvernements provinciaux libéraux et même

tous les gouvernements nationaux libéraux pour défendre les droits de la personne, pour aider les gens et pour faire valoir leurs droits devant les tribunaux en vertu de programmes semblables au Programme de contestation judiciaire. Aucun autre parti politique ne nous surpasse à cet égard.

Mais je pense que le député aurait dû parler de ce que les gouvernements libéraux ont fait, au Canada. Ils n'ont absolument rien fait, c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui où nous en sommes, madame la Présidente.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Si le député de York-Sud—Weston voulait bien se calmer un peu il verrait que le gouvernement ontarien a pris une orientation différente. Comme l'a dit Kathleen Ruff hier soir dans son discours devant le Parlement, il étudie la façon de rendre plus efficaces les lois sur les droits de la personne. Nous avons des lois qui garantissent les droits de la personne, mais il faudrait qu'on puisse les appliquer et les faire respecter. Le gouvernement ontarien étudie la question sous tous ces aspects et il en a confié le mandat à un groupe de travail auquel collabore M^{me} Ruff.

Je ne comprends pas le député. Cette motion est présentée par les libéraux, par son propre parti.

M. Nunziata: C'est vrai. Nous l'appuyons.

M. Waddell: Est-ce que lui l'appuie? Il vient juste de proposer que les avocats fassent la charité. Le porte-parole des Libéraux ferait mieux de lui clore le bec. Les Libéraux devraient accorder leurs violons avant de faire trop de fausses notes.

Une voix: Au fond de lui, il est conservateur.

M. Waddell: J'aimerais simplement poser la question suivante au député de Comox—Alberni, qui a fait un discours si éloquent. Il a dit à propos de l'affaire Egan que parfois des affaires très importantes qui font faire de grands pas en avant aux droits de la personne sont perdues en division de première instance mais gagnées devant les tribunaux supérieurs.

Je pense qu'un parfait exemple de ce phénomène, et je me demande s'il est de cet avis, est l'affaire Nishga qui remonte au début des années 1970. Tom Berger, avocat de Vancouver représentant la nation Nishga, avait saisi la cour inférieure d'une affaire qu'il avait perdue, je crois en appel, mon ami pourra me corriger; la Cour suprême en fut saisie et, influencée par les pressions politiques exercées par cette Chambre et par d'autres, rendit un juge-